



Présentation budgétaire 2013

Conformément à la Loi sur les cités et villes, nous déposons le budget annuel et le Plan triennal d'immobilisations 2013-2015, selon les articles 473.1 et 474.1., budget qui doit être en équilibre.

Chaque année porte son lot de nouvelles au plan économique. Nous nous rappelons que l'année 2011 a été pour le moins tumultueuse. Le problème des dettes souveraines des pays européens s'est poursuivi en 2012 et compromet la fragile reprise économique. Après la Grèce, l'Italie, c'est l'Espagne, un peu la France. En ce moment, aux États-Unis, suite à la réélection de Barack Obama, c'est la crise sur l'impasse budgétaire, le « *fiscal cliff* », qui anime les marchés financiers. Si cette crise sur l'impasse budgétaire n'est pas réglée d'ici la fin de l'année, elle pourrait plonger les États-Unis dans une importante récession entraînant ainsi toutes les économies nationales incluant le Canada.

Qu'on le veuille ou non, tout cela a des impacts sur les municipalités du Québec. Cela se reflète sur les projets des investisseurs et sur leurs intentions d'investissements. Plusieurs projets sont en marche, mais, devant la frilosité des marchés, les projets demeurent en suspens. De plus, les fluctuations des marchés financiers ont des impacts sur les rendements des fonds de retraite. Des faibles rendements sur les placements obligataires et des rendements négatifs sur les placements en valeurs mobilières viennent compromettre les rendements nécessaires pour provisionner les régimes de retraite des employés. Depuis 2008, les marchés financiers subissent d'importants soubresauts. À ce jour, l'année 2012 est une exception et c'est tant mieux. Sur le plan macroéconomique, le Canada et le Québec s'en tirent un peu mieux que l'ensemble des économies et connaissent quand même une croissance économique. Les prévisions pour 2013 sont prudentes, mais positives.

Au cours des trois dernières années, nous nous sommes concentrés à mettre en place les conditions nécessaires afin de consolider et développer notre parc

d'affaires par des acquisitions de terrains, des ouvertures de rues et par l'installation d'infrastructures municipales. Ces efforts se poursuivent et produisent des résultats. Des projets importants ont été réalisés récemment alors que d'autres sont en voie de se conclure. Entre autres, Bombardier Transport a construit son centre de prototypage dans notre nouvel éco-parc industriel, dans un bâtiment de certification LEED. Toujours dans l'éco-parc, Étiquettes CCL a agrandi ses installations. Exceldor finalise la construction d'un bâtiment de 110 000 pi² de plancher dans le parc d'affaires Gérard-Filion. De même, Excellence Hydraulique termine la construction d'un édifice sur la rue Marie-Victorin et un nouvel édifice à bureau est en construction sur le boulevard Clairevue. Ajoutons à cela la construction du nouvel édifice de l'Institut de recherche en développement agroalimentaire (IRDA) sur le Rang des Vingt-Cinq, la construction de la troisième phase du projet Saint-Bruno sur le Lac parmi les principales réalisations en 2012 ainsi que différents projets résidentiels. En tout, il y a eu en 2012 pour 78 millions \$ de projets industriels, commerciaux et résidentiels réalisés ou en voie de réalisation dans le territoire de Saint-Bruno. On constatera plus loin que cela aura un effet bénéfique sur les revenus de taxation pour 2013. D'autres projets sont en gestation. Saint-Bruno, compte tenu des espaces disponibles dans son parc d'affaires, de sa position géographique stratégique, de son milieu enviable, de son taux de taxation compétitif, est dans une position favorable pour recevoir des investissements de qualité sur son territoire. L'ouverture de l'autoroute 30 est un atout additionnel pour Saint-Bruno compte tenu de notre localisation près des grands axes routiers.

Revenons-en à notre budget pour l'année 2013.

La présentation du budget de ce soir couvre les dépenses de la municipalité de Saint-Bruno et le financement par quotes-parts des activités reliées à l'agglomération de Longueuil, au Réseau de transport de Longueuil (RTL) et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Les dépenses totales de la Ville de Saint-Bruno augmenteront en 2013 de 1,51 %, ce qui permettra d'offrir le même niveau de service aux citoyens.

Le budget total de la Ville de Saint-Bruno sera de 58 844 200 \$ en 2013 : 55 % couvriront nos services locaux, 43,9 % les quotes-parts à l'agglomération et le RTL et 1,12 % la quote-part à la CMM.

Les dépenses de la Ville seront en hausse de 2,75 %, soit de 866 500 \$, alors que les contributions régionales par quotes-parts, quant à elles, seront en légère

hausse de 7 300 \$ soit environ la même contribution que l’an dernier. **Au total, le budget de la Ville de Saint-Bruno augmentera de 873 800 \$, soit en hausse de 1,51 % par rapport à 2012**, ce qui permettra d’offrir le même niveau de service aux citoyens. **Compte tenu de ces dépenses, le compte de taxes de la maison moyenne diminuera de 9 \$ en 2013.**

Pour l’année 2013, nous devons assumer certaines dépenses incontournables qui influenceront la croissance de nos frais de fonctionnement.

- 1- Le 1^{er} janvier 2012, la Société de contrôle d’animaux domestiques Saint-Hubert inc., qui assurait le contrôle animalier sur le territoire de Saint-Bruno, a cessé ses activités. Plusieurs villes se sont regroupées pour offrir de nouveaux services en conformité à la Loi sur la protection sanitaire des animaux et répondre à de nouvelles exigences en matière de soins apportés aux animaux et de contrôle animalier. Les Services Animaliers Rive-Sud Inc. ont débuté leurs opérations au milieu de l’année 2012. Pour l’année 2013, nous prévoyons un déboursé additionnel de 110 000 \$ à ce chapitre afin d’annualiser le coût de ces services.
- 2- Une revue de nos activités a permis de déceler une sous-budgétisation de nos comptes budgétaires en électricité. Couplée à l’augmentation des tarifs en électricité annoncée dans le dernier budget du Québec, c’est un montant de 125 000 \$ de plus que nous prévoyons déboursier à ce chapitre en 2013.
- 3- Nous consacrerons 153 500 \$ en 2013 pour des projets spéciaux visant l’amélioration de nos services. Nous reviendrons plus loin sur ces nouveaux projets.

Ces trois éléments représentent à eux seuls une hausse de 388 500 \$ en 2013, soit 45 % de l’augmentation totale de nos dépenses de 874 000 \$.

Le processus budgétaire

Les responsables de nos services administratifs connaissent bien nos objectifs et nos orientations en matière de budget et ils ont préparé avec soin leurs prévisions budgétaires pour l’année 2013.

L’analyse a porté sur une revue complète de tous les éléments du budget et a donné lieu à une révision à la baisse de certaines demandes en distinguant les activités essentielles, nécessaires, ou souhaitables. Cette analyse se fait selon les

principes que nous avons toujours retenus, soit le respect de la capacité de payer des citoyens, la rigueur, l'efficacité, la performance.

Le budget est ensuite présenté, analysé et revu par un groupe de citoyens de Saint-Bruno qui forme la Commission des finances et du budget de la municipalité qui apportent leurs commentaires et suggestions.

Le budget 2013

Il faut distinguer deux types de dépenses dans le budget de Saint-Bruno pour l'année 2013 : les dépenses pour les compétences dites locales et qui sont rendues par la Ville de Saint-Bruno et les dépenses pour des juridictions extérieures à Saint-Bruno et qui sont assumées sous forme de quotes-parts, soit les dépenses d'agglomération auxquelles se rajoute la quote-part à la CMM.

Le budget total des dépenses pour toutes les juridictions confondues que la municipalité de Saint-Bruno devra assumer pour l'année 2013 sera de 58 844 200 \$, en hausse de 873 800 \$ par rapport à l'an dernier (comparé à une hausse de 1 069 000 \$ en 2012 et de 2 419 000 \$ en 2011), donc une augmentation de 1,51 %.

Le budget 2013 que nous vous présentons ce soir comprend les dépenses de trois juridictions administratives :

- la Ville de Saint-Bruno pour 32,4 millions \$, soit 55 % du budget ;
- l'agglomération de Longueuil et le RTL pour 25,8 millions \$, soit 43,8 % du budget;
- la CMM pour 661 000 \$, soit 1,12 % du budget.

Les dépenses locales

Dans un premier temps, nous allons éclater la portion des dépenses locales selon chacune des directions. Considérons donc les dépenses 2013 qui sont de notre compétence locale, soit un budget de 32,4 M \$.

Sous une première forme graphique, voici la répartition des dépenses locales pour l'année 2013.

Les dépenses de services de proximité aux citoyens, c'est-à-dire :

- l'urbanisme,
- le génie,
- l'hygiène du milieu, qui comprend la cueillette des ordures, l'assainissement des eaux et l'approvisionnement de l'eau,
- les services du loisir, de la culture et de la vie communautaire,
- les brigadiers scolaires,
- la voirie et les travaux publics, qui comprennent l'entretien du réseau routier, le déneigement, l'entretien des bâtiments

représentent 51,8 % du budget local de l'année 2013.

Les coûts d'administration qui sont constitués des dépenses du conseil municipal, de la direction générale, du greffe, des ressources humaines, des communications, des technologies informationnelles et des finances représentent 10,4 % de l'ensemble des dépenses locales pour l'année 2013. L'augmentation de 222 000 \$ s'explique par une augmentation des coûts :

- de 45 000 \$ au niveau des technologies de l'information pour les frais d'utilisation du réseau optique et du soutien technique,
- de 21 900 \$ pour la conversion à temps plein d'un poste à demi-temps à la division des communications,
- de 13 000 \$ de provision en allocations de départ pour les élus,
- de 11 000 \$ en projet spécial pour un programme de formation en gestion,
- le solde représente également les augmentations salariales suite à la signature de la nouvelle convention collective des cols blancs et les changements de classe des employés.

Les charges sociales sont en hausse de 108 000 \$; il s'agit des coûts des contributions de l'employeur aux régimes publics qui suivent l'évolution de la masse salariale. L'augmentation provient de la croissance des coûts reliés aux régimes de retraite de 55 000 \$, au financement du déficit actuariel de 35 000 \$, à l'augmentation des cotisations à la Régie des rentes du Québec (RRQ) de 29 000 \$, à l'assurance emploi de 24 000 \$ et à l'augmentation des coûts des assurances collectives.

Pour ce qui est des dépenses communes, c'est dans ce poste que l'on retrouve les assurances, les frais de téléphonie, les frais de poste et de courrier, et les frais d'impression de documents, de location de photocopieurs et d'imprimantes.

Certains contrats viennent à terme ou sont à renouveler. Les coûts de ces fournitures sont en augmentation et subissent l'indexation des coûts. Une provision budgétaire est prévue pour le renouvellement de la convention collective des cols bleus. Finalement, ce poste contient aussi les provisions pour différentes réclamations d'assurances.

C'est au chapitre de la sécurité publique qu'on retrouve la hausse de 110 000 \$ attribuable à l'annualisation du service de contrôle animalier.

Les dépenses de la Direction des travaux publics et de l'hygiène du milieu accaparent 33,1 % du budget local de Saint-Bruno. L'augmentation de 424 000 \$ comprend un montant de 125 000 \$ pour les coûts de l'électricité. Le dernier budget du Québec prévoit une augmentation des tarifs et Hydro-Québec a déposé de nouvelles demandes d'augmentation pour le mois d'avril. De plus, ce poste budgétaire a été analysé et revu à la hausse en fonction des coûts réels des dernières années. Nous analysons d'autres alternatives d'équipements pour réduire les coûts de consommation d'énergie électrique. Toutefois, les coûts d'un changement de technologie pour le moment ne génèrent pas suffisant d'économies pour compenser l'importance de l'investissement nécessaire à la conversion du système. Une somme additionnelle de 80 000 \$ sera allouée en projets spéciaux à la Direction des travaux publics pour des remplacements de bornes fontaines, de lampadaires, de travaux de réparation de fissures et d'asphaltage de la chaussée.

Pour ce qui est de la Direction du loisir, l'augmentation de 90 000 \$ se justifie en bonne partie par l'augmentation de certaines activités qui sont par ailleurs autofinancées. Un montant de 12 100 \$ en projet spécial est prévu pour la mise en application de nouvelles mesures dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés (MADA).

Pour ce qui est du Développement urbain, la croissance de 115 000 \$ des coûts est attribuable à l'ajout d'un poste de directeur adjoint ainsi qu'à la conversion à temps plein du poste à temps partiel d'un poste d'inspecteur en environnement. Ces deux postes visent à répondre aux diverses exigences réglementaires en matière d'urbanisme et d'environnement.

Les dépenses reliées aux activités du service de la dette représenteront 8 051 400 \$ en 2013, dont 5 600 200 \$ en remboursement de capital. Les activités de financement représentent 24,7 % du budget local comparativement à 25,6 % du budget de l'an dernier. Le coût de notre service de la dette ainsi que le

remboursement de capital diminueront de 135 000 \$, soit une diminution de 1,65 % par rapport à l'an dernier. En 2012, les coûts reliés au service de la dette avaient augmenté de 1,1 %, de 8,9 % en 2011 et de 18,5 % en 2010. La baisse des taux d'intérêt et le programme de remboursement anticipé mis en place en 2009 produisent un effet à la baisse sur la gestion de notre dette. La mise en place de ce programme de remboursement de la dette par anticipation démontre son effet dans la gestion de la dette. Qui plus est, la Ville de Saint-Bruno dispose d'une réserve de 1,8 million \$ qui sera appliquée lors de prochaines échéances de la dette au général, soit en 2013 ou ultérieurement.

De 2006 jusqu'à la fin de 2013, nous aurons remboursé 39,7 millions \$ en capital sur la dette, dont 5,4 millions \$ en remboursement anticipé suite à l'adoption de notre Politique sur l'utilisation des surplus budgétaires. C'est donc près de 40 millions \$ que nous aurons remboursé en maintenant le compte de taxes de façon assez stable depuis 2006.

Voilà qui nous permet de traiter de l'état de la dette de Saint-Bruno. Au 31 décembre 2012, la dette de la Ville de Saint-Bruno, sous réserve de la vérification des auditeurs, sera de 70 466 000 \$. Cette dette se compose de 53 208 000 \$ de dettes à l'ensemble, de 12 102 000 \$ de dettes sectorielles et de 2 179 000 \$ de dettes assumées par des subventions. Seule la dette à l'ensemble de 53 millions \$ fait l'objet d'une imposition foncière à même le taux de taxes. Les dettes sectorielles sont assumées par les riverains et la dette subventionnée est assumée par les gouvernements et organismes subventionnaires.

Le coût du service de la dette, soit le remboursement du capital et des intérêts, représente cette année 13,7 % de notre budget total. En tenant compte de notre quote-part de la dette à l'ensemble dans l'agglomération, le taux de dette de la Ville de Saint-Bruno par rapport au budget total sera de 17,3 %, bien en deçà de la norme de 25 % dans les municipalités.

La dette à l'ensemble représente au début de l'année 2013 1,25 % de la valeur foncière totale de la Ville de Saint-Bruno et se compare très positivement à la moyenne des villes du Québec, qui se situe à 2,75 %.

La réduction des affectations de 213 500 \$ est attribuable au remboursement du fonds des carrières pour les travaux sur le rang des Vingt-Cinq, de la ristourne sur les assurances, de l'affectation de ventes de terrains du parc d'affaires aux fins d'acquisition d'autres terrains et de l'amortissement des frais d'escomptes sur les

emprunts obligataires. Ces montants n'ont aucun impact sur la taxation puisqu'on les retrouve en contrepartie au chapitre des revenus.

Dépenses par quotes-parts

Depuis 2008, la Ville de Saint-Bruno doit taxer elle-même les dépenses d'instances régionales sous forme de quotes-parts à l'agglomération de Longueuil, au Réseau de transport de Longueuil et à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Ces dépenses par quotes-parts doivent être perçues par la Ville de Saint-Bruno à même notre compte de taxes et représentent cette année 26,5 millions \$, soit 45 % du budget total de la Ville.

Les dépenses par quotes-parts seront en légère hausse de 7 300 \$ par rapport à l'an dernier.

Pour ce qui est des prévisions budgétaires de ces instances, les dépenses totales de l'agglomération augmenteront de 7,2 millions \$ soit 3 % en 2013, alors que les contributions municipales au RTL augmenteront de 2,3 \$ millions, soit de 3,5 %.

Malgré l'augmentation du budget de ces dépenses 7,2 millions \$ et de 2,3 millions \$, l'effet sera pratiquement neutre sur les quotes-parts que la Ville de Saint-Bruno devra assumer pour ces organismes en 2013. Cette faible hausse est principalement attribuable à quatre facteurs :

1. une réduction de 195 000 \$ des coûts reliés aux litiges de la vie commune sous Longueuil II pour la période 2002 à 2005 par rapport à l'an dernier. Au fur et à mesure que les poursuites et contestations sont réglées dans le temps, le coût de ces réclamations diminue d'année en année;
2. la faiblesse relative du développement sur le territoire de Saint-Bruno par rapport à celui des autres villes de l'agglomération de Longueuil, ce qui réduit le potentiel fiscal de notre richesse foncière dans l'ensemble de l'agglomération ;
3. par une affectation de surplus de 1,7 million \$ à la réduction de la taxation d'agglomération
4. le fait que la Ville de Saint-Bruno n'est pas liée à la fiscalité d'agglomération pour ce qui est du traitement des eaux usées ce qui représente environ 835 000 \$ en quote-part que Saint-Bruno n'a pas à assumer.

Dans l'ensemble, les dépenses attribuables aux quotes-parts atteindront 26,5 millions \$ en 2013, soit une légère hausse par rapport à 2012.

Dépenses par objet

Le tableau suivant présente les dépenses par catégories de dépenses (les dépenses par objets) ainsi que les variations par rapport à 2012. Retenons parmi les principales variations :

- La hausse de près de 6,7 %, soit 692 200 \$ au chapitre de la rémunération s'explique d'une part par l'augmentation salariale des employés qui est en moyenne de 2,5 % découlant des conventions collectives et des ententes avec les cadres, et les coûts de système soit les avancements d'échelon chez le personnel n'ayant pas atteint le maximum de leur classe pour un montant de 366 300 \$. À cela se rajoute l'addition d'un poste de directeur adjoint à la Direction de l'urbanisme, la conversion en poste régulier d'un poste à temps partiel à la Division des communications, et à la Division de l'environnement ainsi que des postes d'auxiliaires en conditionnement physique au à la Direction du loisir. Dans ce dernier cas, la dépense est toutefois autofinancée par les revenus des utilisateurs d'une part et par une réduction dans les honoraires professionnels d'autre part, totalisant 235 900 \$, ainsi qu'une augmentation du nombre d'heures rémunérées à la bibliothèque, à l'écocentre (remboursé par l'agglomération), à l'aréna et dans les parcs et aux Travaux publics pour une somme de 56 100 \$.
- 107 900 \$: l'écart au chapitre des charges sociales est attribuable aux coûts des contributions de l'employeur aux régimes publics qui suivent l'évolution de la masse salariale.
- 63 500 \$ d'augmentation dans les services professionnels est principalement attribuable à la prévision de 110 000 \$ pour l'annualisation du contrat pour le service de contrôle animalier.
- 137 100 \$ pour l'augmentation du poste location, entretien et réparation dont 72 000 \$ en projets spéciaux à la Direction des travaux publics.
- 142 000 \$: l'augmentation au chapitre de la catégorie biens non durables est principalement attribuable à l'ajustement des dépenses en électricité.
- 220 500 \$ au chapitre des Autres dépenses pour des provisions de règlements de griefs, de litiges, de mauvaises créances et de contestations d'évaluation foncière, des indexations de contrats.

Les revenus

Puisque nous devons déposer un budget en équilibre, les revenus doivent correspondre à la somme des dépenses.

En premier lieu, le tableau nous donne la répartition des revenus par source de revenus. On notera qu'à Saint-Bruno 75,8 % des revenus sont générés par la taxe foncière.

- Selon le graphique qui vous est présenté, 30,9 % de nos revenus en 2012 proviendront de la taxe générale foncière pour les activités de la Ville de Saint-Bruno, 45 % de taxe générale foncière pour le financement des quotes-parts (agglomération, RTL, CMM) pour un total de 75,8 %.
- 24,2 % des revenus proviennent des taxes sectorielles relatives aux règlements d'emprunt assumés par les riverains, de la tarification des services municipaux à même le compte de taxes ainsi que de la tarification des services particuliers, des revenus de taxes locales telles que les droits sur les mutations immobilières, des frais perçus pour l'émission de permis, des sommes perçues pour les activités de loisirs, des contraventions et des revenus provenant des transferts gouvernementaux et des en-lieu de taxes.

Le tableau suivant indique les principales variations par rapport à 2012 par catégorie de revenus. Nous reviendrons sur la première catégorie (taxe générale foncière du premier bloc) un peu plus loin.

Les taxes sectorielles aux riverains sont attribuables au financement des règlements d'emprunts selon le calendrier des échéances des remboursements.

Au chapitre tarification, la hausse de 69 200 \$ en revenus provient l'augmentation des tarifs. Nous verrons plus loin les principaux facteurs d'augmentation de ces tarifs.

La baisse de 306 200 \$ dans les revenus de sources locales s'explique par une réduction des prévisions dans les droits de mutation. Selon des études de prévisions du marché immobilier en 2013, il pourrait y avoir une contraction du marché de la revente des maisons.

L'augmentation de 170 000 \$ des transferts gouvernementaux provient principalement de l'augmentation de la contribution de Recyc-Québec pour la collecte sélective.

Revenons donc au premier item de ce tableau : la taxe générale foncière. Il s'agit de l'opération résultant de l'addition des autres sources de revenus pour équilibrer l'ensemble des dépenses de la municipalité. Compte tenu des autres sources de revenus, nous nécessitons des revenus de taxation de 1 313 600 \$ en 2013 pour être en mesure de déposer un budget en équilibre. Cette somme qui paraît importante à prime abord provient en bonne partie des revenus de nouveaux investissements industriels et commerciaux sur le territoire de Saint-Bruno. Nous rappelons que dans notre préambule nous avons souligné qu'il y a eu en 2012 pour 78 millions \$ de construction en cours qui généreront de nouveaux revenus de taxation en 2013. Nous verrons dans la prochaine étape comment cela se traduira au niveau du compte de taxes municipal pour l'année 2013.

La taxation et la tarification

Abordons maintenant l'impact que ces données auront sur votre compte de taxes en 2013.

L'évaluation

D'abord un mot sur l'évaluation foncière. Les services de l'évaluation relèvent de l'agglomération de Longueuil. Le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation s'effectue tous les trois ans. L'année 2013 coïncide avec le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation, le dernier rôle datant de 2010. Vous avez probablement reçu ou vous recevrez dans les prochains jours votre nouvelle évaluation foncière. Vous pouvez trouver la nouvelle valeur de votre propriété en consultant le site Internet de la Ville de Saint-Bruno en cliquant dans la rubrique Agglomération de Longueuil, puis dans la rubrique Rôle d'évaluation. Le rôle moyen pour le secteur résidentiel de Saint-Bruno est en augmentation de 19,3 % par rapport au rôle de 2010 alors qu'il était en hausse de 29,5 % en 2010 par rapport à celui de 2006. La valeur inscrite au rôle d'évaluation est la valeur de chaque propriété selon l'évolution du marché en date du 1^{er} juillet 2011.

L'augmentation du rôle n'est pas uniforme à travers toute la municipalité de Saint-Bruno. La confection du rôle d'évaluation et la détermination des nouvelles valeurs sont déterminées par la valeur d'échange des propriétés dans un marché libre et ouvert à la concurrence selon la méthode de comparaison de la valeur d'une propriété en comparant des ventes récentes d'immeubles semblables dans un même voisinage. À Saint-Bruno, il y a 60 unités de voisinage et l'augmentation des valeurs résidentielles varie d'une unité de voisinage à l'autre. Chaque unité de voisinage reflète l'évolution du marché dans chaque secteur de résidence.

Lors d'une année de dépôt de rôle, l'évolution des taxes municipales des propriétés est différente selon que vous habitez un secteur ou l'autre de la municipalité et selon que l'augmentation de la valeur des propriétés s'écarte plus ou moins de l'augmentation moyenne de 19,3 %. Les variations inférieures à la moyenne de l'évaluation connaîtront une baisse de taxes inférieure à la moyenne et à l'inverse les hausses supérieures à la moyenne engendrent une augmentation de taxes plus élevée. De même, les propriétés sur lesquelles il y a eu des travaux et des transformations majeures connaîtront une augmentation de taxes en raison de l'augmentation de l'évaluation de leur propriété.

Pour ceux et celles qui souhaiteraient obtenir plus d'informations relativement au rôle d'évaluation, le personnel du service d'évaluation tiendra une rencontre publique au Centre Marcel-Dulude le 12 février 2013, en soirée. De même, trois autres rencontres individuelles sont prévues les 26, 27 et 28 février pour les personnes qui souhaitent discuter de cas particulier en regard à leur dossier d'évaluation. Il est nécessaire de prendre rendez-vous avec le service d'évaluation afin de rencontrer les évaluateurs lors de ces trois rencontres.

Les taux de taxes

Le tableau suivant vous indique les nouveaux taux de taxes pour l'année 2013 comparés aux taux de 2012 selon les données de l'ancien et du nouveau rôle pour chacune des catégories d'immeubles taxables à Saint-Bruno.

Taux par 100 \$ d'évaluation

Catégorie	2012	2013	Écart % 2013/2012
Résidentielle Unifamiliale et plex	0,7409 \$	0,6107 \$	(17,6 %)
6 logements et plus	0,7933 \$	0,6261 \$	(21,1 %)
Terrain vague desservi	1,4186 \$	1,2212 \$	(17,6 %)
Commerciale	2,6142 \$	2,4172 \$	(7,54 %)
Industrielle	2,5393 \$	2,2965 \$	(9,56 %)
Exploitation agricole enregistrée	0,7409 \$	0,6107 \$	(17,6 %)

La tarification

Le tableau suivant vous présente les différents montants de tarification pour l'année 2013.

La tarification totale atteindra 634 \$ en 2013 contre 621 \$ l'an dernier pour le secteur résidentiel.

- Le tarif de l'eau potable sera porté à 204 \$. L'augmentation de 4 \$ reflète les coûts de l'acquisition de l'eau potable et des infrastructures servant à son acheminement selon la formule de répartition des coûts de Longueuil : 50 % des coûts de l'eau sont déterminés par le volume d'eau utilisée sur le territoire de Saint-Bruno, l'autre 50 % des coûts étant déterminé par le calcul au potentiel fiscal. La hausse de ce tarif est de 2 % en 2013.
- Le tarif relatif à la cueillette et l'élimination des déchets domestiques est scindé en deux depuis l'année dernière :
 - Le tarif pour la cueillette des déchets et des résidus verts sera de 269 \$ en hausse de 15 \$ reflétant l'ajustement des contrats à l'IPC ainsi qu'une clause d'indexation pour le prix de l'essence;
 - le tarif pour la collecte sélective sera de 63 \$ en baisse de 8 \$ principalement en raison de l'augmentation de la subvention de Recyc-Québec, compte tenu du niveau de performance de notre programme de recyclage.
- Finalement, une hausse de 2 \$ à 98 \$ est prévue pour l'assainissement des eaux, hausse qui reflète nos coûts d'opération et qui tient compte du volume provenant du territoire de Saint-Bruno.

La hausse des tarifs résidentiels sera de 13 \$ pour l'année 2013 soit de 2,1 %.

Les tarifs pour les secteurs commercial et industriel augmentent de 740 \$ à 756 \$, en hausse de 16 \$ par rapport à l'an dernier pour les mêmes motifs.

Le compte de taxes

Nous voici à la consolidation de toutes ces données pour en arriver à déterminer le compte de taxes 2013, par le calcul de l'impact des différentes mesures que nous venons d'annoncer.

Dans ce tableau, nous avons retenu l'exemple de la maison moyenne unifamiliale tel que déterminé selon le dépôt du nouveau rôle foncier 2013. En 2013, la valeur de la maison moyenne unifamiliale à Saint-Bruno est de 367 577 \$ contre 305 932 \$ en 2012.

En tenant compte de l'augmentation des dépenses prévues pour l'année 2013, **le compte de taxes de la maison moyenne baissera de 9 \$**, passant de 2888 \$ en 2012 à 2879 \$, **soit une baisse de taxes de 0,31 %**. Compte tenu des différents défis budgétaires auxquels nous devons faire face et que nous venons d'énumérer, **il s'agit là d'une performance plus qu'acceptable et qui se situera bien en deçà de l'augmentation des prix à la consommation de 2.21 % cette année, et cela conformément à nos engagements.**

Avec le dépôt de ce budget, Saint-Bruno conservera sa position très concurrentielle dans la taxation tant sur le plan résidentiel, commercial et industriel.

Vous ne recevrez qu'un seul compte de taxes puisque depuis 2008 nous sommes les percepteurs des quotes-parts provenant de l'agglomération. La taxation de chacune des juridictions y sera clairement identifiée.

Le compte de taxes sera envoyé vers la fin du mois de janvier et il pourra être acquitté en 4 versements avec un intervalle de 60 jours entre les paiements. Le compte est payable 30 jours après l'envoi du compte. Un solde impayé portera intérêt de 12 %.

Un conseil pour ceux et celles qui nous quittent au cours de l'hiver pour se réfugier sous des cieux plus cléments avant qu'ils aient reçu leur compte de taxes municipales. Afin d'éviter d'encourir des intérêts sur une solde de taxes foncières payé hors délai, nous leur suggérons d'effectuer un paiement par anticipation vers la mi-février 2013, pour un montant représentant le même montant que l'un des de l'an dernier, auquel vous pourriez rajouter quelques dollars au cas où votre propriété subirait une hausse d'évaluation plus élevée que la moyenne. Au 2^e paiement, vous pourrez régulariser la situation. Cela leur éviterait d'avoir à assumer des frais d'intérêts pour un retard de paiement.

Le plan triennal d'immobilisations

Nous déposons ce soir, en même temps que les prévisions budgétaires, le plan triennal des immobilisations pour les trois prochaines années.

Selon une étude de la firme Deloitte pour le compte de l'Union des municipalités du Québec publiée en septembre 2012, au Québec les municipalités sont responsables de près de 76 % des investissements publics. Cette charge représente un défi majeur pour les municipalités et les contribuables tant en termes d'investissements qu'en coûts de fonctionnement, d'entretien, de réparations et de renouvellement de ces infrastructures.

Cela exerce une pression financière importante sur le budget des revenus des municipalités qui ne peuvent compter principalement que sur la taxe foncière pour faire face à ces engagements financiers, contrairement aux gouvernements fédéral et provincial qui eux peuvent compter sur des sources d'entrées fiscales diversifiées dont les villes ne disposent pas.

Les programmes de stimulation économique mis en place par les gouvernements ont été reconduits en 2012 et se prolongeront jusqu'en 2013 pour les projets soumis en 2012, de sorte que nous pourrions bénéficier de subventions pour continuer de réparer certaines de nos infrastructures existantes encore cette année. Compte tenu de ces programmes et des taux d'intérêt avantageux, la Ville de Saint-Bruno préfère se prévaloir de ces programmes de subventions plutôt qu'attendre que les infrastructures se détériorent davantage et avoir à procéder à leur réfection à des coûts plus élevés lorsque les frais de financement seront plus élevés et que les programmes de subventions seront terminés.

Mais ces programmes d'investissement en infrastructures se termineront en 2013. Selon Éric Forest, président de l'UMQ :

« L'investissement public dans les infrastructures a été l'une des principales bouées de sauvetage de l'économie québécoise et canadienne dans les dernières années. Cet investissement a permis de mettre fin au cycle de désinvestissement dans nos municipalités. Pendant plus de 20 ans, on s'est peu soucié de nos infrastructures et elles se sont délabrées dangereusement. Au rythme actuel, on répare le passé. Si on veut améliorer la situation et protéger l'avenir, on doit augmenter les investissements d'environ deux milliards de dollars par année pendant 15 ans. »

Malheureusement, les gouvernements supérieurs n'ont pas manifesté d'intérêt pour le moment à poursuivre les programmes de subventions pour les infrastructures municipales. Le gouvernement du Québec a été pour le moins très clair à ce sujet lors de la présentation du budget au mois de novembre dernier. L'UMQ a d'ailleurs soulevé son inquiétude face à la réduction annoncée des

investissements gouvernementaux en infrastructures alors que les besoins des municipalités sont manifestes. Dans le renouvellement du pacte fiscal entre le gouvernement du Québec et les municipalités en 2013, on devra tenir compte de cette question essentielle pour l'avenir des municipalités.

Revenons au Plan triennal d'immobilisations. Nous rappelons qu'il représente les intentions générales à l'égard des investissements qui pourraient être réalisés sur notre territoire au cours des trois prochaines années.

Chacun des projets qui se réaliseront concrètement devra faire l'objet d'une adoption spécifique par résolution lors d'une séance du conseil municipal.

Nous prévoyons pour Saint-Bruno des investissements de près de 36,5 millions \$ au cours de trois prochaines années.

Nous nous intéresserons plus particulièrement ce soir aux projets qui toucheront l'année 2013, où nous prévoyons des investissements de l'ordre de 13,2 millions \$. Nous prévoyons que la part de la municipalité dans ces projets, c'est-à-dire la part des investissements à caractère public qui sera financée par l'ensemble des contribuables, atteindra 8,2 millions \$ au cours de la prochaine année.

Parmi les principaux projets, nous prévoyons en 2013 réaliser les travaux suivants :

- Au niveau des grands travaux de voirie:
 - La reconstruction du boulevard Clairevue, entre les rues Deslières et Marie-Victorin, pour 4,1 millions \$;
 - La reconstruction de la rue Beaumont, entre la rue Montarville et la rue Pontgravé, pour 1 750 000 \$;
 - La suite de notre programme d'entretien routier à raison de 1 000 000 \$ par année pour une 4^e année consécutive ; la liste des rues sera annoncée en début d'année 2013 ;
 - L'aménagement d'une rue en boucle à la rue René-Descartes dans le cadre de l'aménagement de l'écoparc industriel pour 975 000 \$.

- Plusieurs travaux d'infrastructures urbaines seront réalisés dont :
 - La réhabilitation et la mise en valeur du ruisseau du Moulin pour une somme de 2,0 millions \$;
 - L'amélioration des postes de surpression d'eau pour les stations de Boucherville et des Hirondelles pour 1 100 000 \$;

- Le rehaussement de la digue du barrage au Lac du Moulin pour 300 000 \$;
- L'installation d'épurateurs d'eaux pluviales au lac Goyer pour 150 000 \$.
- Au niveau des acquisitions des équipements :
 - La poursuite du programme de remplacement de quelques-uns de nos équipements lourds et matériels roulant pour la Direction des travaux publics.
- Au niveau des bâtiments et des parcs :
 - La préparation de plans et devis pour la réfection de bâtiments municipaux (bibliothèque et édifices administratifs),
 - ainsi que divers autres projets de moindre envergure touchant la réfection de parcs et de terrains de jeux, à l'Aréna Michael-Bilodeau et aux Travaux publics.
- Au niveau de la préparation des plans et devis :
 - pour la reconstruction d'un égout collecteur entre le Grand boulevard et la station d'épuration des eaux usées de Saint-Bruno/Saint-Basile,
 - et pour des infrastructures sportives et récréatives.

Comme nous l'avons soulevé au cours des dernières années, nous avons effectué une analyse de notre patrimoine et nous devons constater que plusieurs de nos équipements collectifs ont atteint la limite de leur vie utile ou nécessitent plusieurs améliorations ou remplacements.

Le Plan triennal d'immobilisations sert donc à identifier ces projets puisque nous devons entreprendre des travaux majeurs à nos équipements et à nos bâtiments municipaux au cours des prochaines années. Il va de soi qu'une des conséquences sera qu'il faut continuer d'investir des deniers publics supplémentaires pour effectuer ces travaux. Nous assumons entièrement cette responsabilité dans une perspective où ces travaux sont nécessaires au maintien du patrimoine des citoyens de Saint-Bruno et que nous ne souhaitons pas transmettre à une autre génération des installations vétustes et défectueuses qui seraient encore plus coûteuses à réhabiliter. Il est donc évident que cela aura un impact sur nos frais de financement futurs, mais il s'agit d'investissements à long terme pour notre communauté. Il serait irresponsable de notre part de ne pas procéder à ces travaux majeurs d'autant que nous pouvons bénéficier pour le moment d'importants programmes de subventions de la part des gouvernements qui malheureusement prendront fin cette année, les gouvernements supérieurs ne jugeant pas pour le moment poursuivre leurs investissements dans les

communautés locales. De plus, nous pouvons bénéficier dans le contexte actuel de taux d'intérêt avantageux pour le financement de ces travaux. C'est donc l'engagement que nous avons pris et nous comptons le maintenir.

Dans son livre *La Folie des grandeurs* publiée en novembre de cette année, le maire de Westmount Peter Trent affirme ce qui suit : « L'entretien préventif reste le meilleur moyen d'assurer la longévité des investissements en immobilisation ». Nous partageons tout à fait son point de vue : c'est en investissant dans nos infrastructures que nous allons conserver le maintien de notre patrimoine. Faire autrement est purement irresponsable.

Conclusion

Voilà qui complète la présentation du budget pour l'année 2013. Notre objectif a toujours été de respecter la capacité de payer de nos contribuables.

En général, ce que nous avons pu constater à ce jour dans d'autres municipalités est que les budgets municipaux augmentent dans l'ensemble de plus ou moins 4 % pour l'année 2013. L'augmentation des taxes se situe dans une fourchette de 1 % à 5 %.

Dans les circonstances une légère baisse de taxes pour la maison moyenne de 0,31 % constitue une performance plus qu'acceptable et bien en deçà de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de 2,21 %.

Mais ce qui importe pour nos concitoyens, c'est que la municipalité soit en mesure d'offrir des services de qualité au meilleur coût possible et être compétitive lorsqu'on compare notre taxation par rapport aux autres villes qui nous entourent.

Le 28 novembre 2011, le journal La Presse publiait sous le titre « Les taxes municipales explosent au Québec » une analyse du journaliste Pierre-André Normandin sur l'évolution des comptes de taxes de l'ensemble des villes du Québec entre 2006 et 2011 en comparaison à l'évolution de l'inflation durant cette période. En moyenne au Québec, la hausse de l'avis d'impôt foncier moyen a été de 19 % contre une inflation de 10,4 %. À Montréal la hausse des taxes depuis 2006 a été de 16,6 %, de 19,9 % à Longueuil, de 18,3 % à Laval, de 19,7 % à Québec.

J'attire votre attention sur le tableau qui apparaît à l'écran. À Saint-Bruno, selon cette analyse, la hausse de l'impôt foncier durant cette période a été de seulement 6,4 %.

Nous avons recensé l'évolution de la hausse de l'impôt foncier dans toutes les municipalités d'une population supérieure à 15 000 habitants au Québec au cours de cette période. Comme vous pourrez le constater, dans toutes les catégories de municipalités, la Ville de Saint-Bruno se classe toujours à moins du tiers de la hausse moyenne de l'augmentation de l'impôt foncier, et ce, quel que soit la taille des municipalités. Dans les 65 villes répertoriées, la moyenne des hausses est de 18,6 % contre 6,4 % à Saint-Bruno.

En fait, sur les 65 villes les plus importantes au Québec, Saint-Bruno se classe au 7^e rang pour la plus basse augmentation de l'impôt foncier depuis 2006.

Rappelons que cette étude sur les taxes portait sur l'année 2011 et qu'en 2012, la hausse moyenne des taxes à Saint-Bruno a été de 1,74 % et que cette année les taxes de la maison moyenne baisseront de 0,31 %, des résultats nettement inférieurs à l'inflation pour ces deux dernières années. Nous sommes donc toujours dans la même tendance.

Cette analyse du journal La Presse confirme la revue des comptes de taxes que j'effectue chaque année. Dans les 53 villes que j'étudie, la Ville de Saint-Bruno a un des comptes de taxes le moins élevé au Québec. Pour l'année 2012, le compte moyen de taxes à Saint-Bruno est inférieur de 16 % par rapport aux villes analysées.

Voilà le message que nous envoyons à la population. Nous avons pris l'engagement de gérer les fonds publics avec rigueur, à respecter la capacité de payer de nos concitoyens et à maintenir l'évolution du compte de taxes à l'intérieur de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Nous avons fait de notre objectif en matière de gestion des finances publiques d'être parmi les villes en tête du palmarès dans le contrôle des dépenses et offrir à notre population des services de qualité, des programmes intéressants, des activités structurantes qui répondent à leurs aspirations.

D'années en années, Saint-Bruno se démarque par sa performance au niveau de la gestion des fonds publics. Quoiqu'en disent certains détracteurs, les citoyens de Saint-Bruno ont une des villes les mieux gérées au Québec. Et ce, malgré que nous devions défrayer des contributions régionales de 45 % contre une moyenne

de 23 % pour les villes qui nous entourent et qui ne font pas partie d'une agglomération.

Cette constatation vaut autant pour ce qui est de l'impôt foncier résidentiel que pour l'impôt foncier sur les immeubles commerciaux et industriels ce qui procure à notre ville un attrait tant pour les familles que pour les investisseurs commerciaux et industriels.

Remerciements

Je veux remercier tous les directeurs et les chefs de service qui ont travaillé à la réalisation de ce budget en tenant compte des objectifs que nous nous étions fixés. Je les remercie de leur collaboration et des efforts qu'ils déploient dans la gestion de leurs services. Je sais que nous ne rencontrons pas toujours toutes leurs propositions et suggestions qu'ils nous font. Mais nous devons tenir compte de l'ensemble des demandes et de l'équilibre budgétaire à atteindre.

Je veux aussi remercier les membres de la Commission des finances et du budget pour leur apport à l'étude et l'analyse du budget. La Commission s'est réunie à quatre reprises durant l'année pour discuter tant des résultats de l'année 2011, de l'évolution budgétaire de l'année 2012 et du budget 2013. Les membres de cette Commission possèdent une forte d'expérience en gestion financière municipale et leur contribution nous est précieuse. Leur apport est très apprécié et je m'en voudrais de ne pas souligner leur contribution : monsieur Adrien Desautels, président de la Commission, monsieur Denis Dulude, monsieur Paul Perreault, monsieur Pierre-Paul Léger, monsieur Louis Mercier auxquels s'adjoignent madame Hamelin et monsieur Roger Robitaille, notre directeur des finances et trésorier, et ainsi que des membres de son équipe, mesdames Josée Normandeau et Amélie Fafard.

Enfin, je veux souligner et remercier la contribution à la préparation du budget de madame Hélène Hamelin et de monsieur Roger Robitaille ainsi que de tout le personnel de la Direction des finances. Ces dernières semaines ont été exigeantes et des plus remplies pour eux. Le congé des Fêtes sera bien mérité.

La réussite dans la préparation d'un budget c'est une affaire d'équipe et monsieur Benjamin a réussi à créer une véritable équipe à tous les niveaux de l'organisation qui partage sa vision d'une saine gestion des fonds publics dans l'objectif de respecter la capacité de payer de nos concitoyens.

La présentation budgétaire que nous avons utilisée ce soir sera sur le site Internet de la municipalité dans les jours qui suivent, de même le document prescrit par le MAMROT pour les prévisions budgétaires.

Merci de votre attention.

Nous allons maintenant poursuivre la réunion par l'adoption des différentes résolutions relatives au budget 2013 et nous procéderons par la suite à la période de questions du public relativement au budget de l'année 2013.

Denis Arpin, conseiller
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

17 décembre 2012